

Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En 2015-2016, 3% des élèves de l'enseignement primaire et 12% des élèves de l'enseignement secondaire de plein exercice sont redoublants. L'étude longitudinale du taux de redoublants montre que celui-ci subit des variations importantes au cours du temps, mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Le redoublement est un phénomène important du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet indicateur donne des éclairages sur l'évolution des taux de redoublants¹ dans l'enseignement ordinaire primaire et secondaire de plein exercice² de 2006-2007 à 2015-2016. Dans l'enseignement maternel, un élève est dit « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à six ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus que la normale). Dans l'enseignement primaire, un élève est redoublant lorsqu'il est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études. Dans l'enseignement secondaire, est considéré comme « redoublant » tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études (même s'il y effectue une année complémentaire (1AC/1S ou 2CC/2S)³. Néanmoins, à partir de 2005-2006, les élèves qui passent d'une première année différenciée (1D/1B) à une première année commune ne sont plus considérés comme redoublants. À partir de 2009-2010, les élèves qui passent d'une deuxième année différenciée (2D) à une deuxième année commune ne sont plus comptabilisés parmi les redoublants. Le « redoublant » ainsi défini permet de mettre en exergue l'aspect pédagogique du parcours des élèves⁴.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2006-2007 à 2015-2016 (fig. 11.1)

Le taux de maintien en 3^e maternelle (M3)⁵ baisse depuis 2007-2008, passant de 5,2 % à 1,7 % en 2015-2016. Bien que le taux de redoublants demeure le plus élevé au cours des deux premières années de l'enseignement primaire, il a toutefois tendance à diminuer : en première primaire (P1), ce taux passe ainsi de 6,9 % en 2007-2008 à 5,2 % en 2015-2016. En deuxième année primaire, le taux de redoublants décroît depuis 2006-2007 jusqu'en 2015-2016, passant de 5,4 % à 3,5 % (avec une légère augmentation en 2014-2015). En ce qui concerne la quatrième primaire, une diminution s'opère depuis 2007-2008 (4,3 %), pour se stabiliser à 2,6 % depuis 2013-2014. En troisième et cinquième primaires, les taux de redoublants oscillent ces trois dernières années autour de 3 %. La sixième primaire présente le taux de redoublants le plus bas. Cela peut s'expliquer par le fait que, sauf dérogation, les élèves de treize ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire⁶. Aussi, le taux d'obtention du CEB et l'entrée dans le premier degré différencié peuvent également expliquer les fluctuations du taux de redoublants observées en sixième primaire.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2006-2007 à 2015-2016 (fig. 11.2)

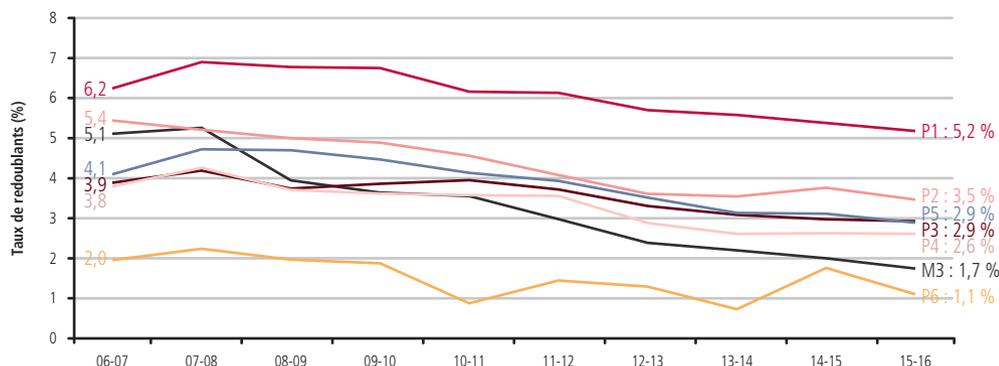
Les taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁷ sont supérieurs à ceux observés dans l'enseignement primaire. Ils présentent d'importantes variations d'une année d'études à une autre. Depuis dix ans, la dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes successives du premier degré⁸, qui prévoyaient que ce degré devait être parcouru en trois ans maximum⁹. Il était possible d'effectuer une année complémentaire, soit en fin de première année (1AC/1S), soit après la deuxième année (2CC/2S). La première complémentaire semblait avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré. Sauf dérogation, la première année complémentaire (1S) a été supprimée¹⁰ à partir de la rentrée scolaire 2015-2016. Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au premier degré pour atteindre, en 2011-2012, 14,1 % en première année et 10,3 % en deuxième année. Une diminution s'amorce ensuite en première, pour atteindre 2,9 % en 2015-2016. Cette chute du taux de redoublants s'explique par la récente suppression de la première année complémentaire (1S). Parallèlement, la courbe du taux de redoublants est en nette augmentation pour les élèves qui fréquentent une deuxième. Il s'élève à 11,2 % en 2015-2016. Les troisième, quatrième et cinquième années de l'enseignement ordinaire secondaire présentent des taux de redoublants importants. Les taux les plus élevés concernent la S3, ils varient au cours de la période autour de 20 %. Les taux de redoublants plus bas, en S6 (6,0 % en 2015-2016) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Évolution du taux de redoublants accueillis¹¹ en 3^e et 5^e années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2006-2007 à 2015-2016 (fig. 11.3)

Les taux de redoublants en troisième et cinquième années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, varient selon la forme. En 2015-2016, les taux de redoublants en troisième année s'élèvent à 30,5 % dans la forme technique de qualification, à 27,9 % dans la forme professionnelle, à 11,4 % dans la forme générale, à 26,9 % dans la forme technique de transition. En cinquième, les taux de redoublants varient également selon les formes, avec des taux plus bas qu'en troisième. On voit qu'une légère diminution s'amorce depuis 2014-2015.

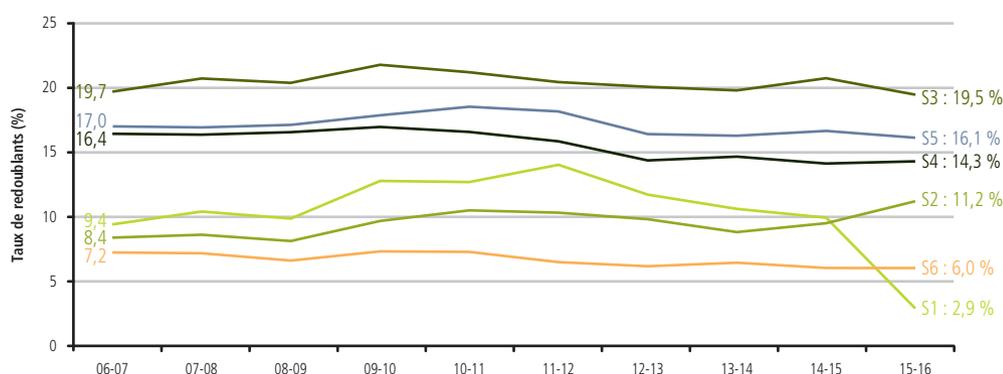
1 Les éditions précédentes des « Indicateurs de l'enseignement » présentent le taux de redoublants depuis 1992-1993.
2 Les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale ne sont pas comptabilisés.
3 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de première année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de deuxième année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.
4 Dans l'indicateur 3 (Le coût de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles), est considéré comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études.
5 Cf. Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.
6 Voir l'indicateur 16 traitant de cohortes d'élèves entrés en première secondaire.
7 Les élèves qui fréquentent une septième année ou le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.
8 Cf. Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.
9 Cf. Décret relatif à l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).
10 Cf. Circulaire n° 5795 du 30/06/2016 Circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études.
11 Le taux de redoublants accueillis en 2015-2016 est calculé en divisant le nombre d'élèves qui sont redoublants en 2015-2016 par le nombre d'élèves inscrits en 2015-2016.

11.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2006-2007 à 2015-2016



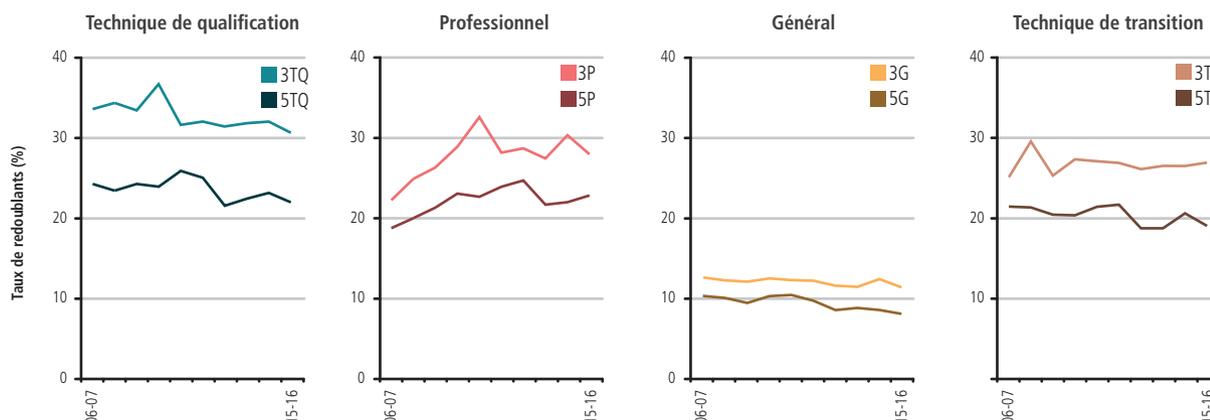
En 2015-2016, 5,2 % des élèves fréquentant la 1^{re} année primaire (P1) sont redoublants ; c'est le cas de 3,5 % en 2^e primaire, et de 2,9 % en 3^e primaire. La même année scolaire, 1,7 % d'élèves sont maintenus en 3^e maternelle (M3).

11.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2006-2007 à 2015-2016



En 2015-2016, il y a 2,9 % de redoublants en 1^{re} année secondaire. En 3^e année, ils sont 19,5 % à redoubler et en 5^e année, 16,1 %.

11.3 Évolution du taux de redoublants accueillis en 3^e et 5^e années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2006-2007 à 2015-2016



En 2015-2016, on observe des taux de redoublants très différents en 3^e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 30,5 % dans la forme technique de qualification, 27,9 % dans la forme professionnelle, 11,4 % dans la forme générale, 26,9 % dans la forme technique de transition.